

**Conseil Municipal de MESSY**  
**Le 14 novembre 2019**

**Présents :**

Mesdames N.AFONSO, S SINTUREL, S.LOISEAU, M.C.JOLLY, M.I.BERTRTAND,  
Messieurs H.MARICHEZ, O MORICEAU, C.NETO, J.L.SZYSZKA,  
Pouvoirs de M de M.GERVY à M.SZYSZKA, de M.TURGNE à M.MARICHEZ  
Madame QUEROU et M .SARAGOCA et M. BOUVRY sont excusés.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil du 26 septembre 2019
- 2) Vote de la délibération autorisant la demande de subvention 2020 au titre de la **Demande d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**.
- 3) Tarification du marché de Noël ;
- 4) Renouvellement de la convention avec le **CDG 77** (centre de gestion des personnels territoriaux de Seine et Marne).
- 5) Questions diverses.

**CONSEIL**

Monsieur le Maire, J.L.SZYSZKA constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30

Madame JOLLY est désignée scrutatrice et Monsieur MARICHEZ secrétaire de séance.

- 1) **Unanimité** pour l'approbation du procès verbal du 26 septembre 2019.
- 2) Vote de la délibération autorisant monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR : Il convient en effet de relever un certain nombre de monuments funéraires en état d'abandon dans le cimetière, d'une part parce que certains s'écroulent et peuvent devenir dangereux, d'autre part il convient de créer des emplacements nouveaux pour satisfaire à la réglementation en vigueur. Il est donc proposé au conseil d'autoriser la signature de demande de subvention, couvrant 80% du devis, soit 21 070,66 E hors taxes : **unanimité**.
- 3) Tarification des emplacements du marché de Noël : Il est proposé au conseil de fixer un tarif forfaitaire par emplacement de 25<sup>€</sup> pour les exposants non-résidents et de 15€ pour ceux de Messy : **unanimité**.
- 4) Convention avec le centre de gestion des personnels communaux de seine et Marne. Le centre de gestion ayant adressé le barème de ses prestations optionnelles, il est demandé au conseil d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec le dit **CDG 77 : unanimité**
- 5) Aucune question diverse n'ayant été déposée dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h10.

### **Informations diverses**

Monsieur le maire informe le conseil que le préau de l'école devenu dangereux et trop onéreux à réparer, en totale concertation avec l'équipe enseignante, a été démonté.

Arrivée de M.BOUVRY à 21h15

Un point est fait sur l'avancement de l'installation de la vidéo-surveillance.  
Une présentation en sera faite aux membres du conseil dès l'achèvement des travaux, soit vers la fin novembre.